

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013 PROCES VERBAL

L'an **deux mil treize, le vingt six mars à dix huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

**PRESENTS** : Hervé QUÉREL, Alain MAHÉRAULT, Vincent DOUVENOULT, Natacha PERRIER, Claudine LEFEUVRE, Alain CROISÉ, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE et Stéphane GUILBERT.

**ABSENT EXCUSE** : Nathalie HOUDAYER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY, Patrick HULMEL donne pouvoir à Claudine LEFEUVRE.

**ABSENT** : René RICHARD.

M. Stéphane GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

### 1 BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Monsieur le Maire fait état des résultats de l'année 2012 :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement	402 329.54
Recettes de fonctionnement	<u>528 817.57</u>
Excédent 2012	126 488.03
Excédent 2011 reporté	<u>43 406.13</u>
Excédent total de fonctionnement	<b>169 894.16</b>

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement	1 008 389.16
Recettes d'investissement	<u>1 292 120.94</u>
Excédent 2012	283 731.78
Excédent 2011 reporté	<u>419 153.56</u>
Excédent total d'investissement	<b>702 885.34</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2012 :

Compte 1068 (affectation de l'excédent de fonctionnement)	147 999.00 €
Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement)	21 895.16€
Compte 001 (excédent reporté en investissement)	702 885.34 €

### 2 BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2013

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	124 000	Atténuation de charges	1 500
Charges de personnel	138 000	Produits des services	13 265
Charges de gestion courante	137 800	Contributions directes	375 268
Atténuation de produits	31 000	Dotations, participations	121 602
Charges financières	47 250	Loyers, produits divers	13 400
Dépenses imprévues	2 000	Produits financiers	200
Virement à l'investissement	67 080	Excédent 2012	21 895
<b>TOTAL</b>	<b>547 130</b>	<b>TOTAL</b>	<b>547 130</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Remboursement emprunts, dettes	68 065	Dotations	226 583
Frais d'études, logiciel chauffage	11 000	Subventions	77 322
Outillage, jardinières, mobilier, cimetière, véhicule	72 348	Cautions	875
Travaux (salle, voirie éclairage, provision)	920 332	Virement du fonctionnement	67 080
Dépenses imprévues	3 000	Excédent 2012	702 885
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 745</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 074 745</b>

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2013, à l'unanimité.

### **3 IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES DEPENSES INFERIEURES A UN PRIX UNITAIRE DE 500 €**

La circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1992 du Ministère du budget précise que le seuil au dessous duquel les biens meubles et immeubles sont comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € T.T.C.

Cependant, sur délibération expresse du conseil municipal, un bien meuble d'un montant inférieur peut-être inscrit en section d'investissement à condition que cette décision revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les comptes de charges et de stocks.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil de bien vouloir imputer en investissement, l'acquisition figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'achat	Montant	Imputation
Transpalette manuel	321.72	2188

### **4 INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE**

Vu la circulaire préfectorale du 13 février 2013, relative au plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église de LONRAI à 119,55 €.

### **5 TARIFS DE LOCATION CENTRES SOCIAUX ET D'ANIMATION SALLE L'ECLAT**

Un centre social sollicite la location de la salle l'Eclat pour y pratiquer une activité hebdomadaire pendant la période scolaire 2013-2014. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

- Donne son accord à la location horaire au bénéfice des centres sociaux et d'animation pour la pratique d'activités à la salle l'Eclat, étant précisé que les associations de Lonrai restent prioritaires pour l'attribution des créneaux horaires.
- Fixe le tarif horaire à 18 € au titre de l'année scolaire 2013-2014.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment les conventions d'utilisation à intervenir.
- S'engage à inscrire le montant des recettes correspondantes à l'article 752 du budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

### **6 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire fait lecture du projet de délibération au prochain conseil de communauté.

Le service cadre de vie de la CUA, par courrier du 15 mars 2013, a répondu à la demande écrite de la commune de Lonrai du 19 novembre 2012, concernant la pose de fourreaux pour l'éclairage public au Bois

Hébert. Le service voirie prévoit une synthèse de toutes les demandes, qui l'objet d'un arbitrage en commission cadre de vie.

M. le Maire informe également qu'un courrier en date du 22 mars a été adressé au service cadre de vie pour une demande de programme pluriannuel d'éclairage public dans les secteurs de la Touche, de la Gaucherie et de la Cuissaye.

## **7 DISTRIBUTION DES SACS DE TRI AUX ADMINISTRES**

Lors de la dernière commission déchets du 12 septembre 2012, un bilan sur les différents modes de distribution mise en place (permanence et distribution via les mairies en juin et septembre) a été présenté le 29 janvier 2013.

La Communauté Urbaine d'Alençon qui a la compétence déchets envisagerait de faire uniquement une distribution aux personnes âgées.

Concernant l'aide financière basée sur le nombre de foyer pouvant être versée aux communes qui assureront en 2013 la distribution des sacs de collecte annoncée au préalable, cette dernière serait divisée de moitié car la distribution de l'an passé était de 50 % à Lonrai. Il en est de même pour toutes les autres communes alors que certaines n'ont pas atteint les 50 % de distribution.

A ce jour, aucune organisation et communication de la CUA ne se dégage pour faire parvenir les sacs en mairie et les habitants sont donc contraints d'aller les récupérer directement au service déchets.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer les tarifs 2013 des encarts publicitaires, comme suit :

	1/8 <sup>e</sup> de page	1/2 page
1 parution	70 €	500 €
2 parutions	120 €	

➤ L'aide aux communes par le biais de l'ATESAT n'existera plus en 2014, c'est pourquoi la Communauté Urbaine d'Alençon étudie l'éventualité de recruter un technicien pour assurer la logistique d'aide aux communes pour leurs travaux de voirie.

➤ Dans le cadre des travaux de refoulement des eaux usées dans le bourg, le projet définitif est validé par la CUA. Deux nouvelles pompes vont être mises en place dans le poste de refoulement actuel. Ce qui permettra un débit 2 fois plus important. Une canalisation partira du poste jusqu'au Hamel, puis le clos, pour rejoindre la Départementale au rond point de la voie ferrée et rejoindre le poste de la zone industrielle.

➤ Un projet d'arrêté conjoint avec la commune de Damigny est en cours pour interdire la circulation des plus de 3,5 tonnes sur les routes départementales n°2 et n°531.

➤ Le devis pour la fourniture et la pose d'un écran mural dans la salle du conseil est validé pour un montant de 1 091.89 € HT.

***L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 50.***

Hervé QUÉREL

Alain MAHÉRAULT

Vincent DOUVENOULT

PERRIER Natacha

Claudine LEFEUVRE

Alain CROISÉ

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT